

**Projet d'aménagement d'une luge 4 saisons  
sur la station de Gréolières les Neiges (06)**

**ANNEXE 7 - DIAGNOSTIC SUR  
LA BIODIVERSITE**

## **SOMMAIRE**

---

<b>Avant-Propos .....</b>	<b>3</b>
<b>Partie 1 : Localisation du projet et méthodologie .....</b>	<b>4</b>
<b>1. Présentation du secteur d'étude et du périmètre d'étude .....</b>	<b>4</b>
<b>2. Méthodologie.....</b>	<b>7</b>
<b>3. Description sommaire du projet.....</b>	<b>8</b>
<b>Partie 2 : Inventaire des périmètres d'inventaires patrimoniaux et de protections.....</b>	<b>10</b>
<b>1. Les ZNIEFF – Périmètre d'inventaires .....</b>	<b>10</b>
<b>2. Les Sites Natura 2000 – Périmètre de protection réglementaire .....</b>	<b>12</b>
<b>4. Continuités écologiques .....</b>	<b>13</b>
<b>Partie 3 : Étude écologique sur la faune et la flore .....</b>	<b>16</b>
<b>1. Législation relative au statut de protection des espèces.....</b>	<b>16</b>
<b>2. Présentation de la flore et de la faune sur le périmètre d'étude .....</b>	<b>18</b>
<b>3. Habitats naturels et cortèges floristiques.....</b>	<b>20</b>
<b>Partie 4 : Impacts et mesures de conservation des espèces et des habitats naturels .....</b>	<b>26</b>

## **TABLE DES FIGURES**

---

Figure 1 : Carte de localisation générale de la station de Gréolières les Neiges (Source : Géoportail) ..	4
Figure 2 : Localisation de l'emprise du projet .....	5
Figure 3 : Vue aérienne et délimitation de l'emprise du projet et du tracé de la luge.....	6
Figure 4 : Vue en plan de l'installation projetée (source : AD2I) .....	8
Figure 5 : Vue d'ensemble de l'installation .....	9
Figure 6 : Vue du futur bâtiment .....	9
Figure 7 : Localisation de l'emprise du projet au sein du réseau ZNIEFF .....	11
Figure 8 : Délimitation de l'emprise du projet au sein du réseau Natura 2000.....	12
Figure 9 : Réseau écologique et les objectifs de conservations du réseau sur le secteur du projet au sein de la station.....	15
Figure 10 : Liste des espèces floristiques protégées observées au sein du périmètre de projet.....	18
Figure 11 : Oiseaux protégés présents au sein du périmètre de projet.....	18
Figure 12 : Liste des mammifères, reptiles et amphibiens protégés au sein du secteur d'étude (source : SILENE).....	18
Figure 13 : Localisation des espèces floristiques et floristiques à Gréolières les Neiges.....	19
Figure 14 : Habitats naturels au sein du périmètre de projet .....	21

**AUTEURS :**  
**TINEETUDE INGENIERIE**  
30 Chemin de Saint-Pierre  
06620 LE BAR-SUR-LOUP  
**Tel :** 09 84 49 22 00  
**Port :** 06 84 75 62 01  
**Fax :** 09 89 49 22 00  
**Mail :** [contact@tineetude-ingenierie.fr](mailto:contact@tineetude-ingenierie.fr)  
**Chef de projet :** VENAT Séverine

---

## AVANT-PROPOS

---

Le **Syndicat Mixte Gréolières-Audibergue (SMGA)**, Maître d'Ouvrage, souhaite aménager une structure de luge 4 saisons sur la station de Gréolières les Neiges (06).

A ce titre, et de manière à anticiper les enjeux de cet aménagement sur la biodiversité, le SMGA a souhaité lancer une étude intitulée **diagnostic environnemental** qui détermine les **enjeux de la biodiversité** sur le secteur relatif au projet de traçage de la piste de luge d'été sur la base de données bibliographiques disponibles et des investigations de terrain.

**Des mesures d'évitement** ont été proposées en fin de dossier de manière à ne pas impacter les habitats et les espèces patrimoniales en phase chantier.

## PARTIE 1 : LOCALISATION DU PROJET ET METHODOLOGIE

### 1. PRESENTATION DU SECTEUR D'ETUDE ET DU PERIMETRE D'ETUDE

**Le secteur d'étude** se situe sur la commune de Gréolières dans les Alpes Maritimes, au sein de la station de Gréolières les Neiges.

Le secteur à l'étude se situe sur l'ubac, au nord de la retenue collinaire

Les cartes ci-après localisent ce secteur d'étude à l'échelle du département et au sein de la station.

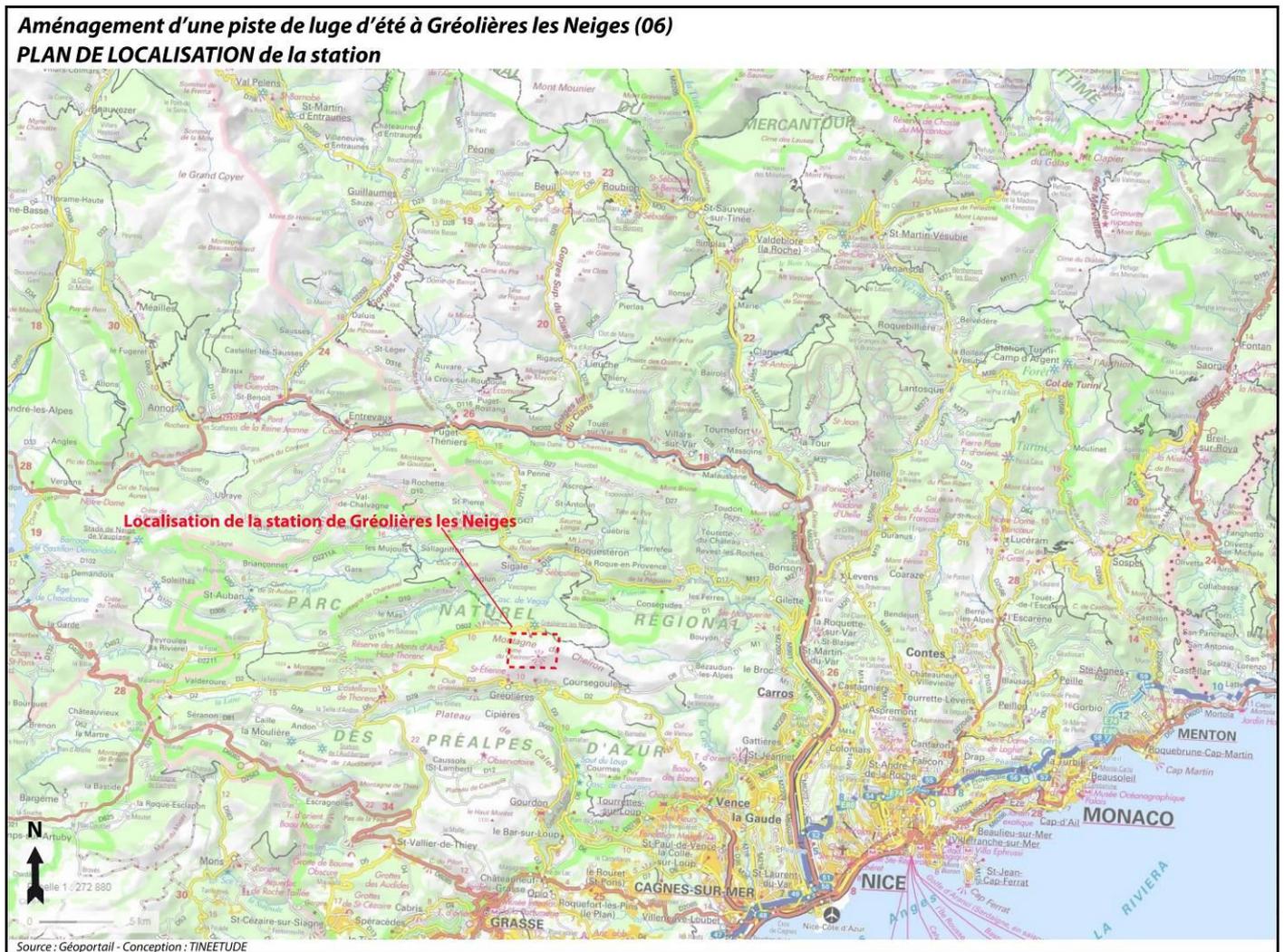
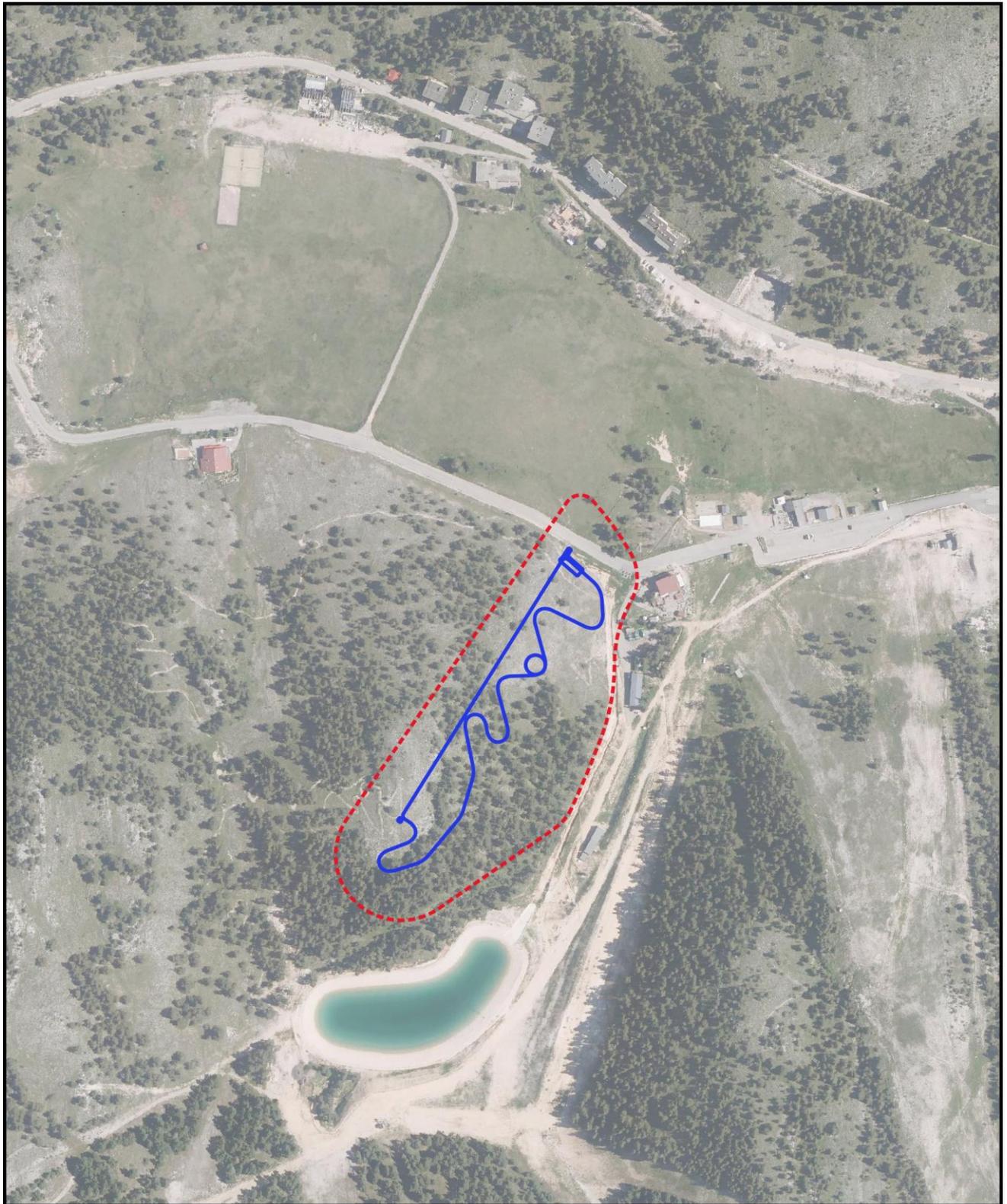


Figure 1 : Carte de localisation générale de la station de Gréolières les Neiges (Source : Géoportail)





**Aménagement d'une luge 4 saisons à Gréolières les Neiges (06)**  
**Vue aérienne du périmètre de projet et du tracé de la luge**

**Légende**  
Périmètre de projet :  
— Tracé  
- - - Emprise

0 50 100 150 m



Source : BDortho IGN- Conception : TINEETUDE

Figure 3 : Vue aérienne et délimitation de l'emprise du projet et du tracé de la luge

## 2. METHODOLOGIE

Le pré-diagnostic sur la biodiversité a consisté, tout d'abord, à **consulter les différentes études, inventaires et cartographies concernant plus ou moins directement l'aire d'étude**. Cette étude bibliographique préliminaire a permis de prendre connaissance et de localiser les enjeux répertoriés sur l'aire d'étude : habitats naturels et espèces susceptibles d'être rencontrés, périmètres de protection réglementaires et contractuels (Natura 2000, Parc National, DOCOB, etc.), périmètres d'inventaires (ZNIEFF), et tout autre enjeu répertorié.

Les données bibliographiques collectées et les organismes contactés sont synthétisés dans le tableau ci-dessous, en fonction des différentes thématiques de l'état initial de l'environnement :

Thématique de l'environnement		Sources bibliographiques Organismes contactés
<b>Présentation de l'aire d'étude</b>	Situation géographique	- Carte IGN Scan25 ; - Géoportail ;
	Etudes antérieures	- Plans de localisation des tracés des pistes, <i>source AD2I septembre 2021</i> - Etudes environnementales (projet de retenue collinaire, piste des Dollines, <i>Source TINEETUDE 2014-18</i>
<b>Milieu naturel</b>	Périmètres d'intérêt écologique	- FSD, Cahiers d'habitat Natura 2000 ; - Document d'Objectifs des sites Natura 2000 - Fiches ZNIEFF - DREAL PACA.
	Habitats, faune, flore et équilibres biologiques	- Faune-Paca ; - Silene Faune - DREAL PACA ; - Silene Flore - DREAL PACA ; - INPN (données communales, protection et écologie par espèce, liste et livre rouge) ; - IFN V2.

Une visite sur site a été réalisée en fin d'été 2021 (le 09/09/2021). Elle a permis d'identifier les habitats naturels ainsi que les enjeux sur la biodiversité.

### 3. DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET

L'étude de faisabilité du projet de luge 4 saisons a permis de définir les caractéristiques techniques de l'installation :

\*Caractéristiques techniques :

Pt haut : 1475 m

Pt bas : 1400 m

Deniv : 75 m

L'installation est constituée : d'une station d'embarquement, d'un système double rail de montée, d'une station retour/tension, d'une piste de descente, d'une zone de débarquement et d'un garage à luges.

La luge 4 saisons est limitée en vitesse instantanée à 10 m/s, ce qui limite son impact sonore (mouvement des luges, et cris des usagers). De plus, l'ouvrage est dessiné pour épouser au mieux les courbes du terrain, et éviter de lourds impacts en terrassement.

La piste luge sera constituée de rail en acier inoxydable et posée au-dessus du terrain fini d'environ 1 m sans terrassement, hormis pour la réalisation des gares motrices amont et aval, ainsi que le local d'exploitation.

Le bâtiment est un local d'exploitation. Seuls les quais d'embarquement et de débarquement sont accessibles au public.

Le bâtiment est composé d'un Poste de Pilotage, d'un atelier de maintenance des Luges et d'un WC pour les employés, de la gare d'embarquement et en option d'une caisse. ~60 à 80m<sup>2</sup>

Le bâtiment est classé ERT.

Les stations aval (tension) et amont (motrices) seront enterrées pour une meilleure intégration. La station d'embarquement et le garage à luges seront intégrés dans un bâtiment. Celui-ci sera de construction de type montagnard, avec habillage bois des façades et toits 2 pentes.

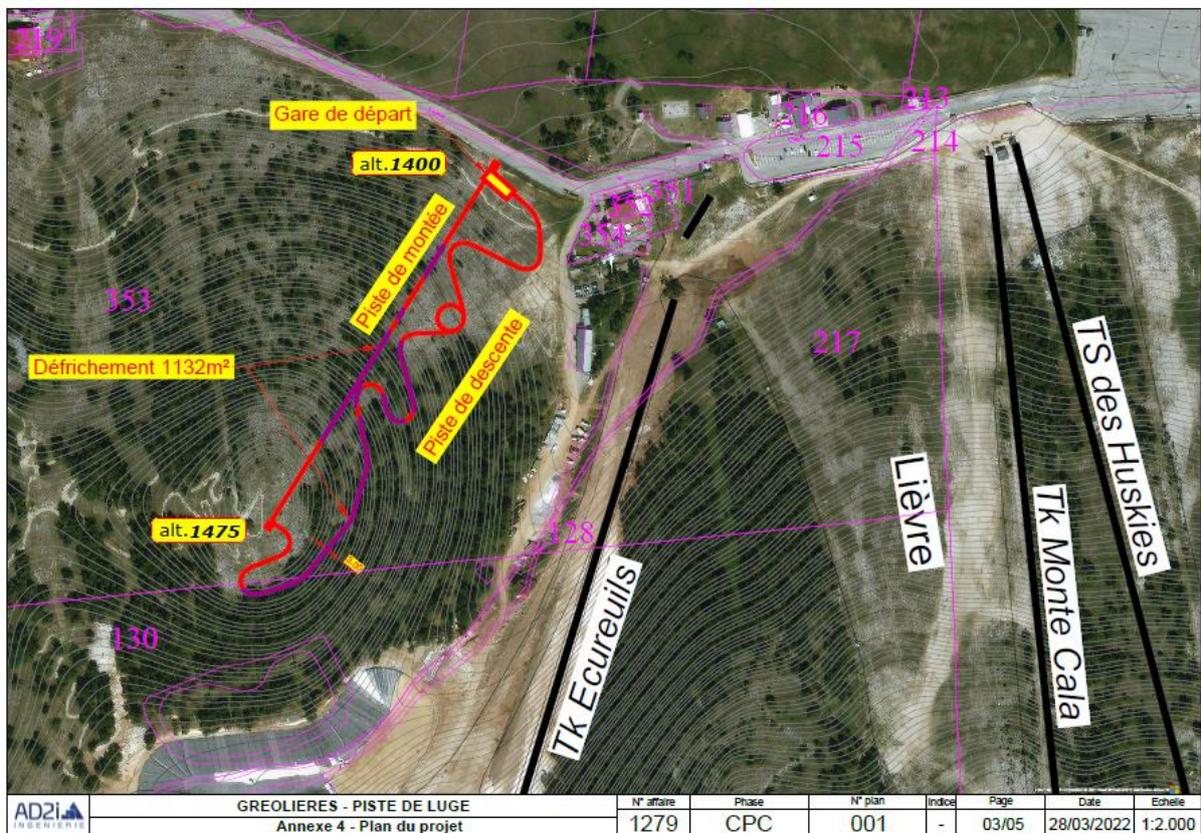


Figure 4 : Vue en plan de l'installation projetée (source : AD2I)

**\*Insertion dans le paysage :**



Figure 5 : Vue d'ensemble de l'installation

Proposition de bâtiment accueil et gare d'arrivée / départ  
Pour Luge 4 SAISONS Station de Gréolières



Figure 6 : Vue du futur bâtiment

---

## PARTIE 2 : INVENTAIRE DES PERIMETRES D'INVENTAIRES PATRIMONIAUX ET DE PROTECTIONS

---

### 1. LES ZNIEFF – PERIMETRE D'INVENTAIRES

---

Une ZNIEFF est une **Zone Naturelle** présentant un **Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique** ayant fait l'objet d'un **inventaire scientifique** national pour le compte du Ministère de l'Environnement. C'est un secteur du territoire particulièrement intéressant sur le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional.

On distingue deux types de ZNIEFF :

- les **ZNIEFF de type I**, d'une superficie généralement limitée, définies par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional,
- les **ZNIEFF de type II**, qui sont des grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

Une ZNIEFF de type I peut être incluse dans une ZNIEFF de type II.

L'inventaire ZNIEFF est un **outil de connaissance**. Il ne constitue pas une mesure de protection réglementaire. Toutefois l'objectif principal de cet inventaire réside dans l'aide à la décision en matière d'aménagement du territoire vis à vis du principe de la **préservation du patrimoine naturel**.

L'emprise du projet se situe en grande partie au sein de :  
- la ZNIEFF

#### Description de la ZNIEFF n°930012603 "Montage du Cheiron" :

- DESCRIPTION GENERALE :

Ensemble de massifs formant une chaîne orientée est-ouest à partir desquels de nombreux points de vue offrent un vaste panorama sur le haut pays, depuis le Mercantour jusqu'aux Préalpes et sur la côte. Le paysage de montagne calcaire offre des grottes, des dolines, etc. L'orientation des massifs entraîne une forte opposition de paysages végétaux qui soulignent l'opposition du versant. Les milieux sont très diversifiés et très contrastés : rochers, éboulis, pelouses, forêts, pente aux versants boisés, plaines herbeuses larges ou rivières encaissées. Les zones boisées présentent de belles forêts profondes et peu perturbées par les activités humaines.

- FLORE ET HABITATS NATURELS :

Les bois du Cheiron à l'extrémité est de la ZNIEFF regroupent un ensemble de formations végétales essentiellement forestières, de l'étage collinéen de type supraméditerranéen et de l'étage montagnard. Les séries de végétation (série de l'Ostrya et les sous séries orientales de la série mésophile du Hêtre) sont d'affinités orientales et abritent des espèces d'intérêt patrimonial comme la Pivoine officinale (*Paeonia officinalis* subsp. *villosa*).

Les montagnes de Bleine et de Thorenc, dans la chaîne du Cheiron, regroupent un ensemble de formations végétales représentatives de tous les stades dynamiques des séries de végétation du Chêne pubescent, du Pin sylvestre et du Hêtre d'affinités nettement occidentales et qui appartiennent au secteur Haut-provençal. Dans ces formations se rencontrent, en limite d'aire méridionale, quelques espèces alpines comme la Pulsatille de Haller (*Pulsatilla halleri*). C'est également sur ce massif, au-dessus de Thorenc, que se trouve l'unique population alpine d'*Aethionema saxatile* subsp. *ovalifolium*, dont les autres populations françaises sont toutes dans les Pyrénées.

La Barre du Cheiron proprement dite présente des pâturages et karsts d'altitude dans un contexte de montagne méditerranéenne.

Enfin, la ZNIEFF intègre quelques belles parois rocheuses surtout représentées de part et d'autre du Col de Baisse.

- **FAUNE :**

Ce vaste ensemble naturel bien préservé est doté d'une faune d'un très grand intérêt biologique. On y a recensé 61 espèces animales patrimoniales dont 17 sont déterminantes.

L'avifaune nicheuse locale comprend un grand nombre d'espèces intéressantes, d'affinité biogéographique variée. Le peuplement mammalogique est essentiellement caractérisé par la présence du Cerf élaphe et de diverses chauves-souris telles que le Petit Rhinolophe, le Grand Rhinolophe, le Vespertilion à oreilles échancrées, et le Minioptère de Schreibers. L'herpétofaune locale renferme notamment la prestigieuse Vipère d'Orsini, espèce déterminante d'affinité orientale aujourd'hui rare, très localisée, en régression et menacée d'extinction en France, et le superbe Lézard ocellé. Le peuplement entomologique de cette zone est très intéressant avec certaines espèces d'Orthoptères comme la spectaculaire Magicienne dentelée *Saga pedo*, le Criquet provençal (*Arcyptera microptera kheili*), l'Ephippigère terrestre (*Ephippiger terrestris terrestris*), le Criquet des Ajoncs (*Chorthippus binotatus daimei*), le rare Criquet hérisson (*Prionotropis hystrix azami*), et le Grillon testacé ou Grillon siffleur ou Grillon de montagne (*Eugryllodes pipiens provincialis*). Quant aux Lépidoptères, ils sont riches en espèces remarquables et déterminantes, toutes protégées au niveau européen. Chez les Coléoptères, il est mentionné bon nombre d'espèces déterminantes dont certaines sont endémiques.

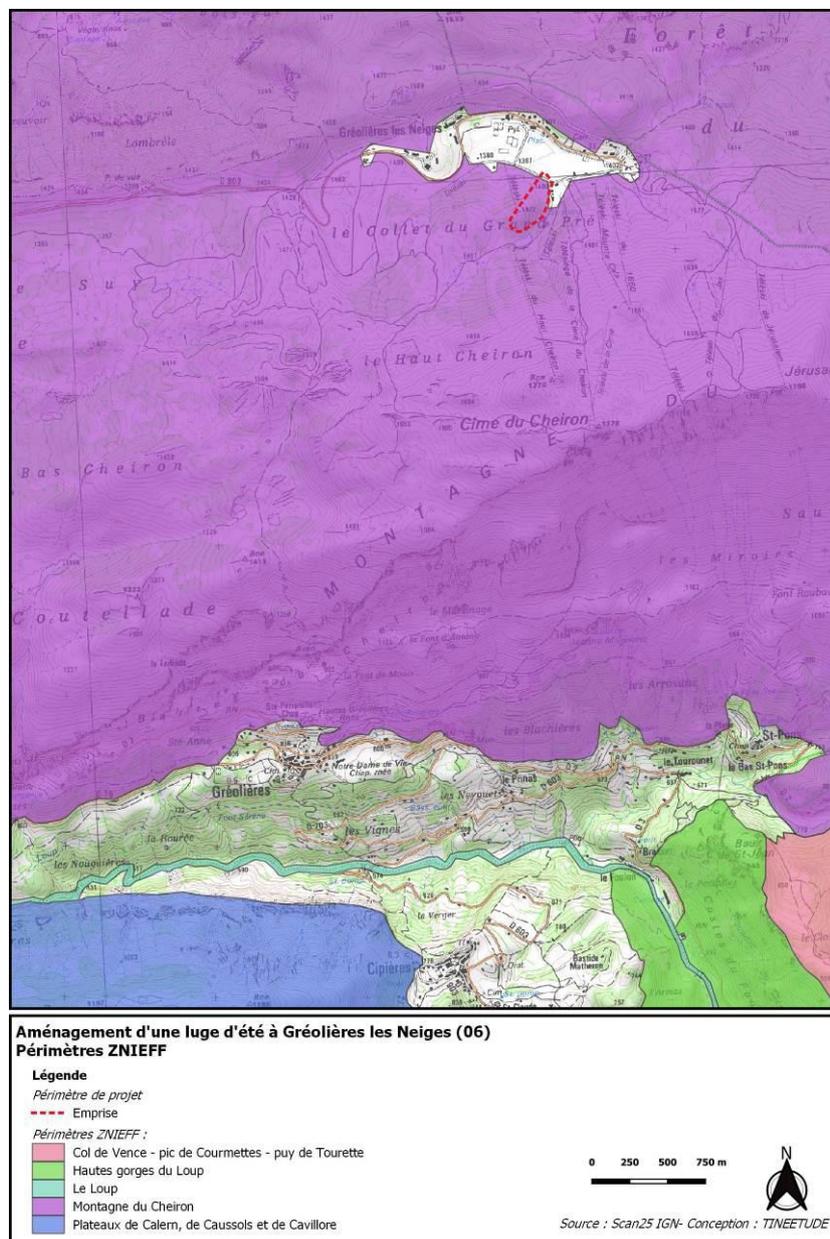


Figure 7 : Localisation de l'emprise du projet au sein du réseau ZNIEFF

## 2. LES SITES NATURA 2000 – PERIMETRE DE PROTECTION REGLEMENTAIRE

La démarche Natura 2000 vise à créer au niveau européen un réseau de sites afin de préserver la diversité du patrimoine biologique. Ce réseau Natura 2000 a pour objet de maintenir ou de rétablir dans un état de conservation favorable les habitats et les espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire.

Il est mis en place en application de deux directives :

- La "**directive Habitat**" n° 92/43/CEE impose la délimitation de zones de conservation des habitats naturels représentatifs d'écosystèmes spécifiques à chaque région biogéographique. Les sites désignés au titre de la directive Habitats sont des zones spéciales de conservation (**ZSC**) ; avant leur désignation, ils sont appelés sites d'importance communautaire (**SIC**).
- la "**directive Oiseaux**" n° 79/409/CEE impose la délimitation de zones destinées à la nidification d'oiseaux sauvages menacés d'extinction. Les sites désignés au titre de la directive Oiseaux sont des zones de protection spéciale (**ZPS**) ; avant leur désignation officielle, ils sont appelés zones d'importance pour la conservation des oiseaux (**ZICO**).

Le projet se situe en dehors des **sites Natura 2000** mais à :  
- à 580 m des sites ZPS et ZSC Préalpes de Grasse

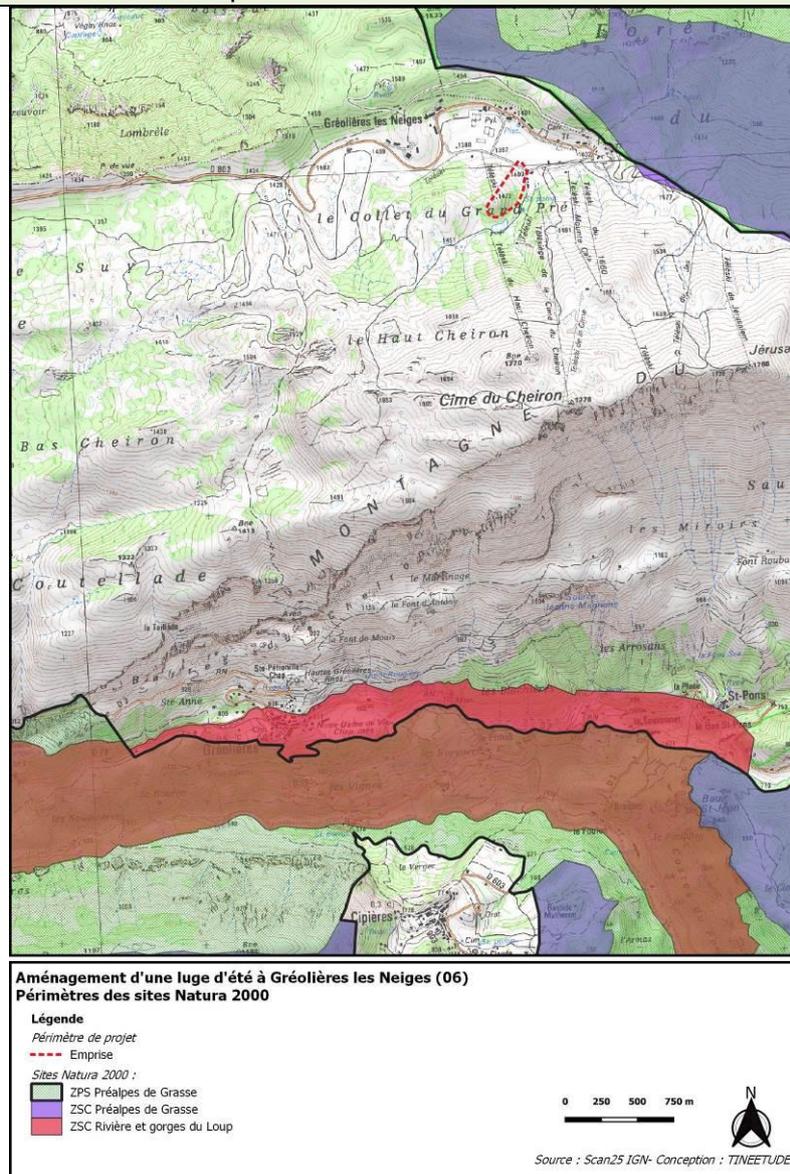


Figure 8 : Délimitation de l'emprise du projet au sein du réseau Natura 2000

## 4. CONTINUITES ECOLOGIQUES

---

### Le réseau écologique, les trames vertes et bleues :

Pour survivre et résister aux agressions, la population d'une espèce doit comprendre un effectif minimal. Elle doit donc disposer d'un territoire de taille suffisante lui permettant de réaliser la totalité de son cycle vital (alimentation ici, nidification là, repos ailleurs). La fragmentation des espaces naturels liée aux activités humaines constitue donc une forte menace pour les écosystèmes.

Dans le projet de loi portant engagement national pour l'environnement, dit Grenelle 2, la Trame verte et bleue a pour objectif d'**enrayer la perte de biodiversité en participant à la restauration des continuités écologiques entre les milieux naturels.**



Le **Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)** de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, en cours d'élaboration, est un outil d'aménagement du territoire visant à identifier les réservoirs de biodiversité et les corridors qui les relient entre eux. L'ensemble des SRCE constituera à terme la Trame Verte et Bleue nationale. L'objectif principal est de favoriser le déplacement des espèces sur le long terme. Afin de réaliser cet objectif, le SRCE identifie les continuités écologiques susceptibles de garantir les échanges et propose un plan d'action stratégique.

### Objectifs de préservation et de remise en état des éléments de la TVB régionale :

Trois types d'objectifs ont été définis en effectuant une analyse croisée entre les éléments de la TVB retenus et des indicateurs de pressions (fragmentation due aux infrastructures linéaires, au bâti, à la tache urbaine et à l'évolution démographique). Ces objectifs se décomposent selon trois axes :

- Les **éléments de la TVB** subissant une **pression importante** et devant faire l'objet d'une "recherche" de remise en état optimale. Il s'agit de favoriser la mise en place d'actions qui participent au maximum à la remise en état de ces milieux.
- Les **éléments de la TVB pour lesquels l'état de conservation des fonctionnalités écologiques** est jugé meilleur (au regard des pressions) et devant faire plutôt l'objet d'une recherche de préservation optimale, afin de ne pas dégrader les bénéfices présents.
- Les **autres éléments de la TVB** issus des choix particuliers d'intégrer des espaces complémentaires et sur lesquels des outils de protection ou de gestion existent déjà.

## **Le plan d'action stratégique :**

Le plan d'action stratégique présente les différentes actions pouvant être mises en œuvre pour atteindre les objectifs de préservation et de remise en état des éléments de la Trame Verte et Bleue régionale. **4 orientations stratégiques et 19 actions constituent la partie opposable du plan d'action du SRCE :**

### *Orientation stratégique 1 :*

**Agir en priorité sur la consommation d'espace par l'urbanisme et les modes d'aménagement du territoire pour la préservation des réservoirs de biodiversité et le maintien de corridors écologiques.**

- ACTION 1. Co-construire la trame verte et bleue à l'échelle des documents d'urbanisme ScoT, PLU, PLUI, cartes communales.
- ACTION 2. Maîtriser une urbanisation pour des modes de vie plus durables.
- ACTION 3. Transcrire dans les documents d'urbanisme les objectifs de préservation et de remise en état des continuités grâce aux sous-trames identifiées dans le SRCE.
- ACTION 4. Développer de nouvelles formes urbaines et gérer les espaces de respiration.
- ACTION 5. Mettre en cohérence et assurer la continuité dans le temps les politiques publiques territoriales.
- ACTION 6 : Mettre en œuvre le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau Rhône Méditerranée (SDAGE RM).
- ACTION 7. Restaurer les fonctionnalités naturelles des cours d'eau.
- ACTION 8. Concevoir et construire des projets d'infrastructures et d'aménagement intégrant les continuités écologiques.
- ACTION 9. Assurer une gestion des infrastructures et des aménagements compatibles avec les enjeux de préservation des réservoirs de biodiversité.
- ACTION 10. Améliorer la transparence des infrastructures linéaires existantes.

### *Orientation stratégique 2 :*

**Maintenir du foncier naturel, agricole et forestier et développer des usages durables au regard des continuités écologiques.**

- ACTION 11. Mettre en œuvre d'une animation foncière territoriale pour une mobilisation ciblée des outils fonciers.
- ACTION 12. Assurer la cohérence des politiques publiques en faveur de la biodiversité.
- ACTION 13. Valoriser les fonctionnalités écologiques potentielles de l'agriculture.
- ACTION 14. Développer et soutenir des pratiques forestières favorables aux continuités écologiques.

### *Orientation stratégique 3 :*

**Développer les solutions écologiques de demain en anticipant sur les nouvelles sources de fragmentation et de rupture.**

- ACTION 15. Développer les connaissances et l'organisation des données.
- ACTION 16. Ouvrir le champ de la recherche, du développement et de l'expérimentation sur de nouvelles solutions.
- ACTION 17. Accroître les compétences par la création d'outils et développer un " réflexe " de prise en compte systématique de biodiversité et de la question des fonctionnalités.
- ACTION 18. Créer de modes opératoires "facilitants" pour les porteurs de projets d'infrastructure et d'aménagement.
- ACTION 19. Valoriser, accentuer et développer positivement le rôle des aménagements et ouvrages dans leurs fonctions favorables à la biodiversité.

### *Orientation stratégique 4 :*

**Restaurer, protéger et développer une trame d'interface terre-mer dont le fonctionnement semble directement lié à la création ou à la conservation de réservoirs de biodiversité littoraux ou marins.**

Le réseau écologique sur le secteur de la station de Gréolières les Neiges indique que le projet se situe au sein d'un réservoir de biodiversité à conserver au vu de son caractère « Trame forestière ». En revanche, le secteur se situe en dehors des corridors écologiques liés aux espaces de mobilité des cours d'eau.

La carte ci-après localise le projet dans le réseau écologique à conserver.

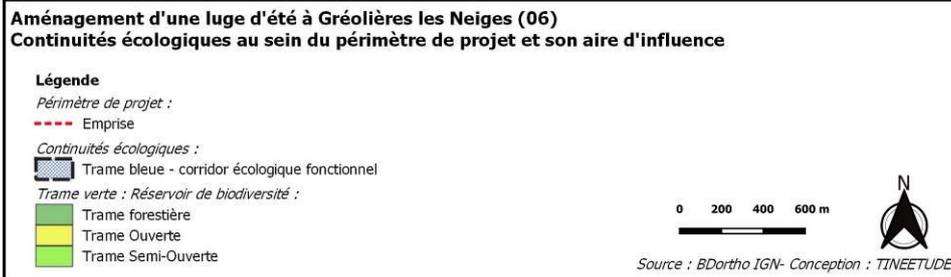
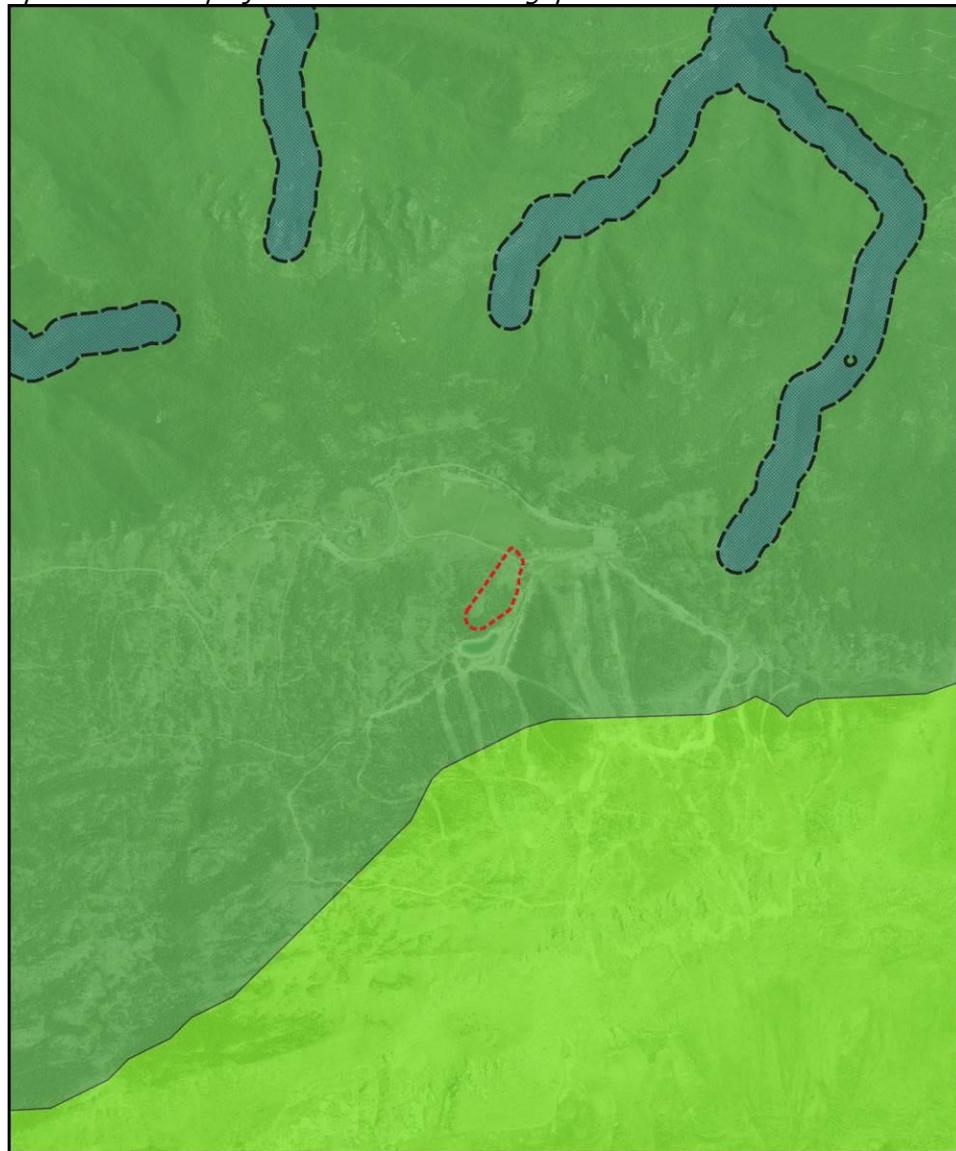


Figure 9 : Réseau écologique et les objectifs de conservations du réseau sur le secteur du projet au sein de la station

---

## PARTIE 3 : ÉTUDE ECOLOGIQUE SUR LA FAUNE ET LA FLORE

---

L'étude écologique faunistique correspond à des relevés faune flore réalisés sur la station de Gréolières les Neiges au travers des données antécédentes (SILENE PACA, études spécifiques sur les projets d'aménagement de la retenue collinaire, de la piste des Dolines). L'objectif de cette étude est de déterminer les espèces faunistiques et floristiques potentiellement présentes au sein de l'aire du projet de création de la piste de luge et de ses aménagements connexes.

### 1. LEGISLATION RELATIVE AU STATUT DE PROTECTION DES ESPECES

---

La protection de la flore et de la faune est inscrite dans un ensemble de textes de loi, directives européennes et conventions, ayant une portée internationale à départementale.

#### LES ENGAGEMENT INTERNATIONAUX

---

■ **La Convention de Berne** (1979) vise à assurer la conservation de la flore et de la faune sauvages et de leurs habitats naturels en Europe, et protéger les espèces migratrices menacées d'extinction.

- L'annexe I fixe une liste d'espèces de flore sauvage que les Etats signataires doivent protéger. Sont interdits : la cueillette, le ramassage, la coupe ou le déracinage intentionnel de ces plantes.
- L'annexe III liste les espèces dont l'exploitation doit être réglementée en vue de leur protection.

■ **La Directive Européenne « Habitats, Faune, Flore »** (1992), plus communément appelée Directive Habitats, a pour objet d'assurer le maintien de la diversité biologique par la conservation des habitats naturels, ainsi que de la faune et de la flore sauvages.

- L'annexe I liste les types d'habitats naturels d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation (ZSC).
- L'annexe II contient une liste des espèces végétales et animales d'intérêt communautaire pour la désignation des mêmes ZSC.
- L'annexe IV regroupe les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte
- L'annexe V concerne les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation est susceptible de faire l'objet de mesures de gestion.

#### LA REGLEMENTATION FRANCAISE

---

La réglementation relative à la protection de la flore sauvage repose principalement sur le **régime de protection stricte** défini par l'article L.411-1 du code de l'environnement (réglementation dite "espèces protégées" qui interdit certaines activités), et sur le **régime d'autorisation** défini par l'article L.412-1 du code de l'environnement (réglementation dite "cueillette" qui concerne de nombreuses espèces régulièrement récoltées pour divers usages).

#### ■ La protection stricte ou réglementation espèces protégées

Les espèces protégées sont définies par arrêtés ministériels. Il existe un arrêté portant sur la liste des **espèces protégées pour l'ensemble du territoire français (arrêté ministériel du 20 janvier 1982, modifié)**. Cet arrêté distingue deux listes d'espèces : l'annexe I identifie une liste d'espèces strictement protégée, l'annexe II concerne les espèces dont certaines activités sont interdites, d'autres étant soumises à autorisation.

La liste nationale est complétée par l'**arrêté ministériel du 9 mai 1994** qui fixe la **liste des espèces végétales protégées en région Provence-Alpes-Côte d'Azur**. Cet arrêté identifie les espèces dont la destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement sont

interdits en région Provence-Alpes-Côte d'Azur (article 1<sup>er</sup>) et **sur le territoire du département du Var** (article 5).

### ■ Le régime d'autorisation

#### **L'arrêté préfectoral du 20 aout 1990 réglemente la cueillette de certaines espèces végétales protégées dans le Var :**

- L'article 1 liste les espèces dont le ramassage ou la récolte et la cession à titre gratuit ou onéreux sont interdits,
- L'article 2 liste les espèces dont la cession à titre gratuit ou onéreux sont interdits.

---

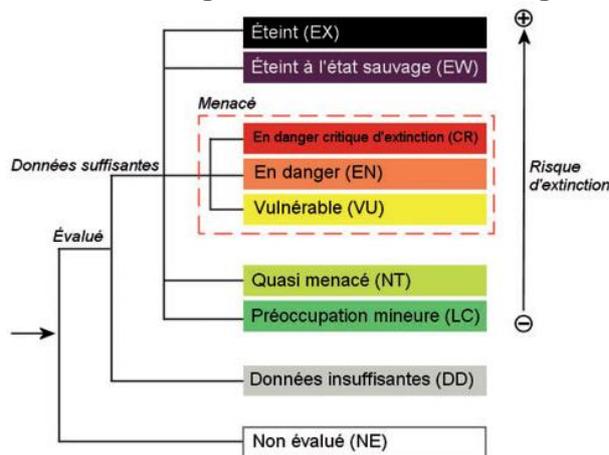
### LIVRES ROUGES ET LISTES ROUGES

---

Les livres rouges et les listes rouges visent à dresser un bilan objectif du degré de menace pesant sur les espèces à l'échelle d'un territoire. Ils n'ont **pas de rôle réglementaire**.

- La **Liste Rouge de l'UICN** constitue l'inventaire mondial le plus complet de l'état de conservation global des espèces végétales et animales. Elle s'appuie sur une série de critères précis pour évaluer le risque d'extinction de nombreuses espèces et sous-espèces.
- **En France, des livres rouges** ont également été publiés, en s'inspirant des critères définis par l'UICN. Ces ouvrages sont devenus des outils de référence pour apprécier l'état de santé des espèces au niveau national.

Structure des catégories des listes et livres rouges :



---

### LES ESPECES ET HABITATS DETERMINANTS

---

Des listes régionales d'espèces et d'habitats naturels dits "déterminants" sont validées par le CSRPN, puis transmises au MNHN. La présence d'espèces ou/et d'habitats déterminants justifie la délimitation d'une ZNIEFF.

Sont considérés comme déterminants :

- les espèces en danger, vulnérables, rares ou remarquables répondant aux cotations mises en place par l'Union International pour la Conservation de la Nature (UICN) ou extraites de " livres rouges " publiés sur le plan national, régional, voire départemental,
- la plupart des espèces protégées sur le plan national ou régional, ainsi que des espèces et habitats faisant l'objet de réglementations européennes ou internationales, dès lors qu'ils présentent un intérêt patrimonial réel dans le cadre national et régional, d'autres espèces et habitats à intérêt patrimonial régional (localisation en limite d'aire de répartition, stations disjointes, stations particulièrement exceptionnelles par leurs effectifs, leur étendue ou leur état de conservation...).

## 2. PRESENTATION DE LA FLORE ET DE LA FAUNE SUR LE PERIMETRE D'ETUDE

### Concernant la flore :

Les résultats sont synthétisés dans le tableau ci-dessous montrant l'ensemble des espèces contactées au sein du périmètre de projet :

Taxonomie		Statut								
Nom scientifique	Nom vernaculaire	LR			Directive habitats	Convention de Berne	Protection nationale	Protection PACA	Réglementation 06	ZNIEFF
		France	Europe	Monde						
<i>Carlina vulgaris L., 1753</i>	Carlina commune	LC	LC	LC	-	-	-	-	-	-
<i>Cistus monspeliensis L.</i>	Ciste de Montpellier	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Geranium sylvaticum</i>	Géranium des forêts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Juniperus communis</i>	Genévrier commun	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Knautia arvensis (L.) Coult.</i>	Knautie des champs	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Lavandula officinalis</i>	Lavande officinale	LC	LC	LC	-	-	-	-	-	-
<i>Phragmites australis (Cav.) Trin. ex Steud., 1840</i>	Roseau commun	LC	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Pinus sylvestris</i>	Pin sylvestre	-	LC	LC	-	-	-	-	-	-
<i>Pulmonaria saccharata Mill.</i>	Pulmonaire poudrée	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Solidago virgaurea L., 1753</i>	Solidage verge d'or	LC	LC	LC	-	-	-	-	-	-
<i>Sorbus aria (L.) Crantz, 1763</i>	Alisier des Alpes	LC	LC	LC	-	-	-	-	-	-
<i>Thymus serpyllum L., 1753</i>	Serpolet à feuilles étroites	-	-	-	-	-	-	-	-	-

### Légende :

EX : Eteinte au niveau mondial  
 EW : Eteinte à l'état sauvage  
 RE : Disparue de métropole  
 CR : En danger critique  
 EN : En danger  
 VU : Vulnérable  
 NT : Quasi menacée  
 LC : Préoccupation mineure  
 DD : Données insuffisantes

Figure 10 : Liste des espèces floristiques protégées observées au sein du périmètre de projet

### Concernant les oiseaux :

Le secteur d'étude présente un certain nombre d'oiseaux, tous protégés, présentés dans le tableau ci-dessous :

Taxonomie		Statut de protection								
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Livre Rouge Mondial	LR National			Directive oiseaux	Protection Nationale	Convention de Berne	Convention de Bonn	ZNIEFF
			Nicheurs	Hivernants	De passage					
<b>Passeriformes</b>										
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	LC	LC	-	-	-	Art. 3	An. II	-	-
<i>Corvus corax</i>	Grand corbeau	LC	LC	-	-	-	Art. 3	An. III	-	-
<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes	LC	LC	NA	-	-	An. II/2	-	-	-
<i>Poecile montanus</i>	Mésange boréale	LC	LC	-	-	-	Art. 3	An. II	-	-
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	LC	LC	NA	NA	An. II/2	-	An. III	-	-
<i>Turdus viscivorus</i>	Grive draine	LC	LC	NA	NA	An. II/2	-	An. III	-	-

Figure 11 : Oiseaux protégés présents au sein du périmètre de projet

### Concernant les taxons mammifères terrestres :

Les tableaux suivants présentent le statut de protection pour chacune des espèces.

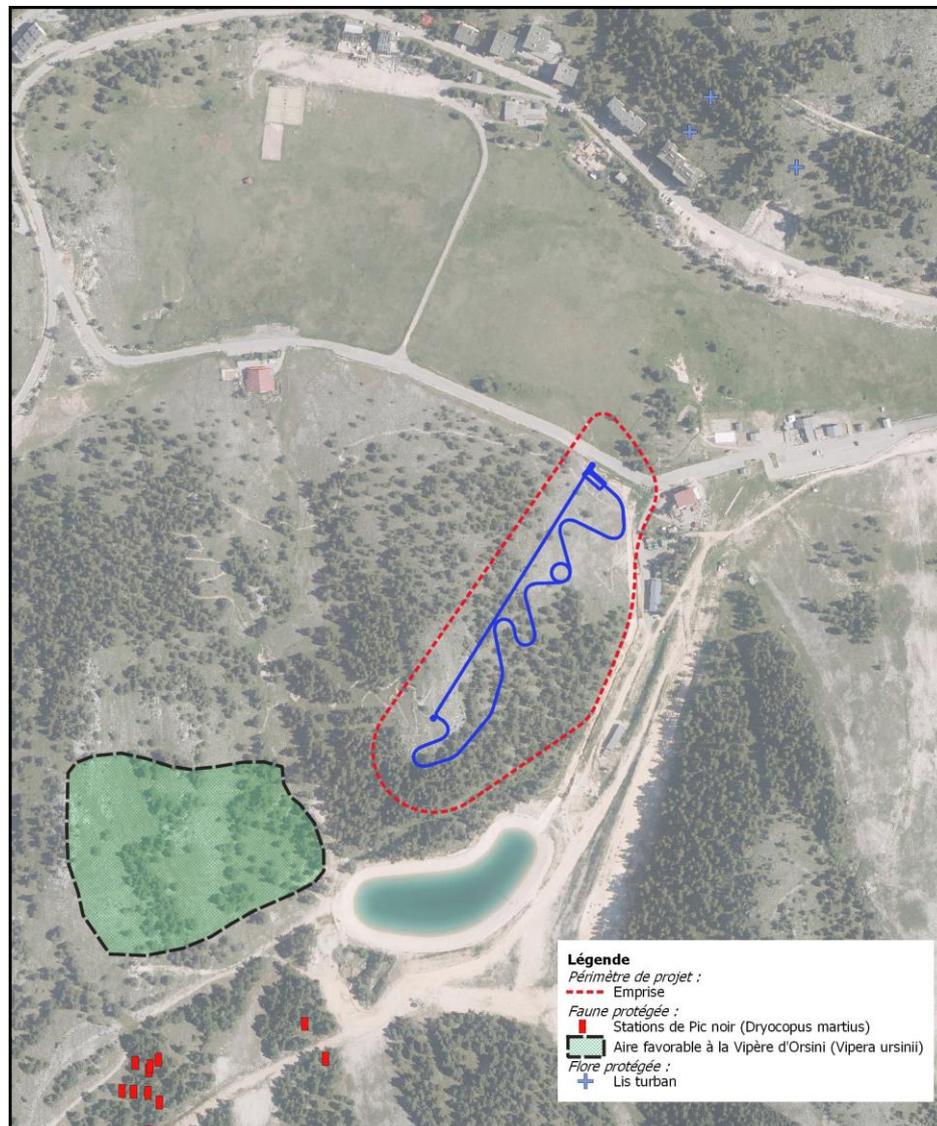
Taxonomie		Statut de protection						
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Livre Rouge Mondial	Livre Rouge National	Directive habitats	Protection Nationale	Convention de Berne	Convention de Bonn	ZNIEFF
<i>Capreolus capreolus</i>	Chevreuil européen	LC	LC	-	-	An. III	-	-
<b>Lagomorphes</b>								
<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Lapin de garenne	NT	NT	-	-	-	-	-

Figure 12 : Liste des mammifères, reptiles et amphibiens protégés au sein du secteur d'étude (source : SILENE)

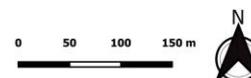
**Aucune espèce protégée** ne se situe au sein de ce périmètre de projet. Quelques espèces protégées se situent en dehors du périmètre d'étude dans lequel ces espèces sont peu favorables, sauf pour le Pic noir qui se nourrit potentiellement dans la zone forestière (trace de trous et cavités dans les vieux troncs de conifères).



La carte ci-après localise les différentes zones à espèces protégées repérées autour du périmètre de projet.



**Aménagement d'une luge d'été à Gréolières les Neiges (06)**  
**Faune et flore protégée**



Source : BDortho IGN- Conception : TINEETUDE

Figure 13 : Localisation des espèces floristiques et floristiques à Gréolières les Neiges

### 3. HABITATS NATURELS ET CORTEGES FLORISTIQUES

Des investigations de terrain ont été réalisées en septembre 2021 sur l'ensemble du tracé de la luge. Le temps était nuageux, les températures étaient comprises entre 18 et 20°C



*Panoramique du périmètre de projet de luge d'été*



*Vue depuis le point culminant du périmètre de projet*

Lors des investigations de terrain, 4 habitats naturels et en partie dégradé ont été identifiés.

**Le parcours de la piste de luge** a été prospecté en suivant scrupuleusement les marquages visibles sur le site (**repère en rouge**). De plus, les secteurs à proximité du tracé présentant un intérêt de prospection ont été parcourus, ce qui a permis d'identifier les habitats naturels.



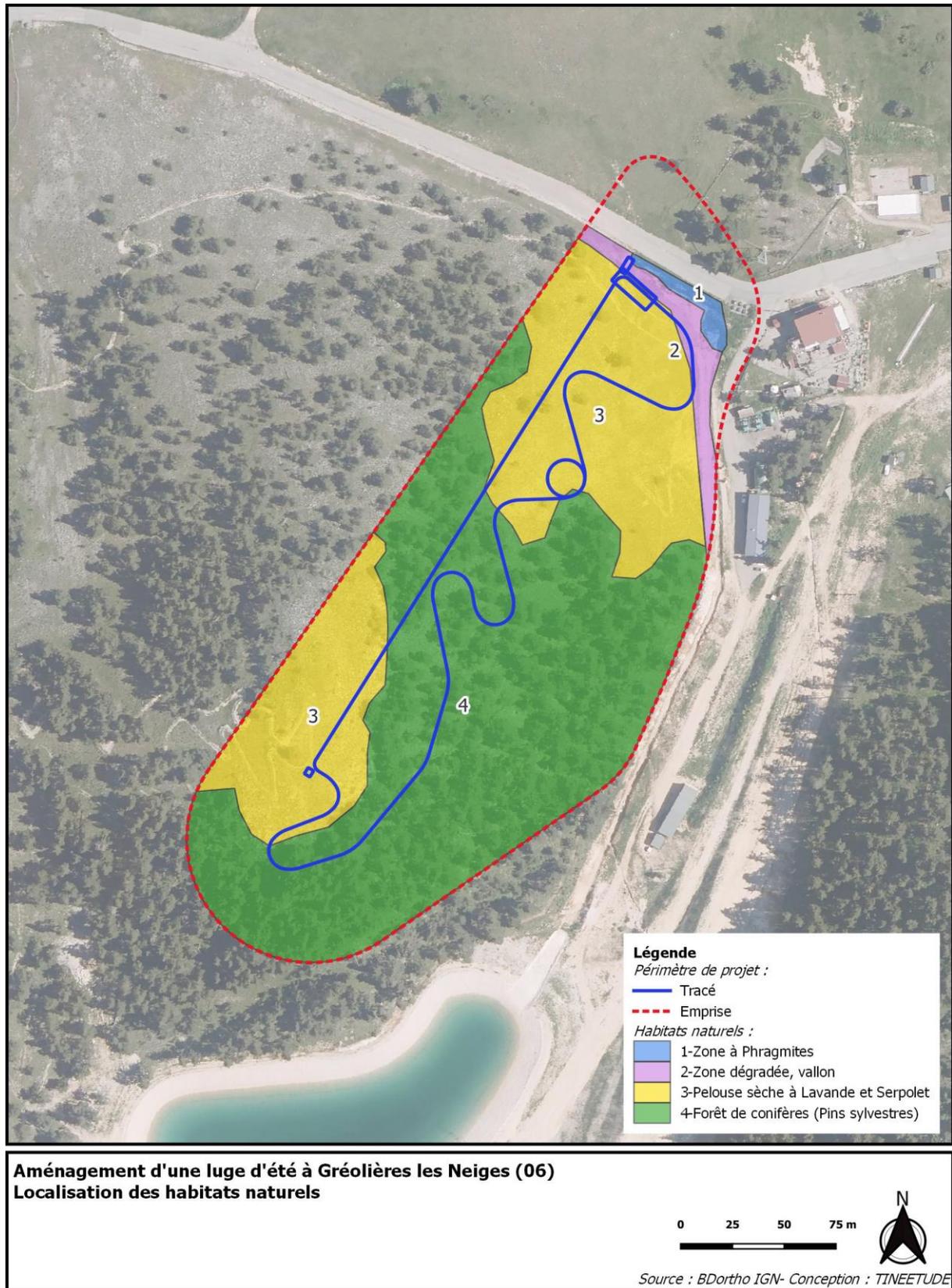


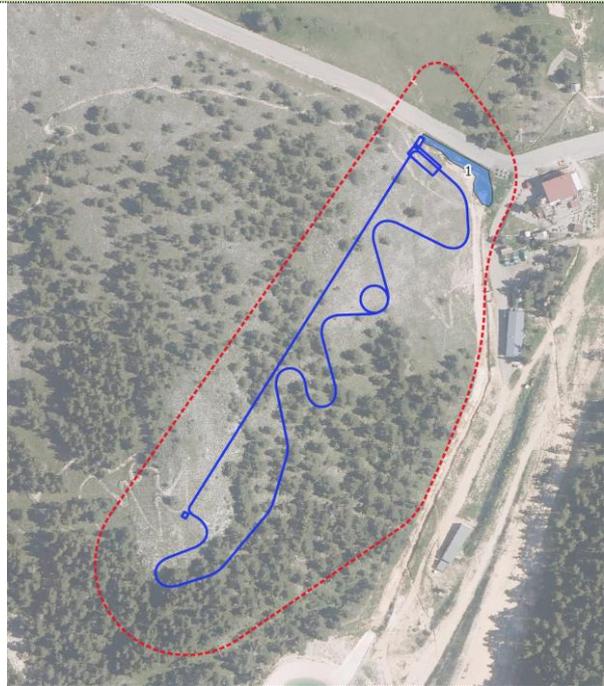
Figure 14 : Habitats naturels au sein du périmètre de projet

Ci-après la description et la localisation des habitats :

**1- Zone à phragmites**

Descriptif :

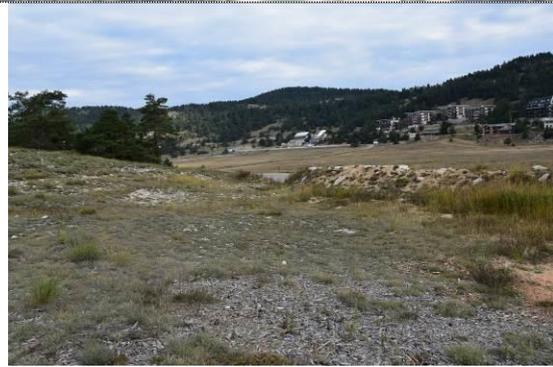
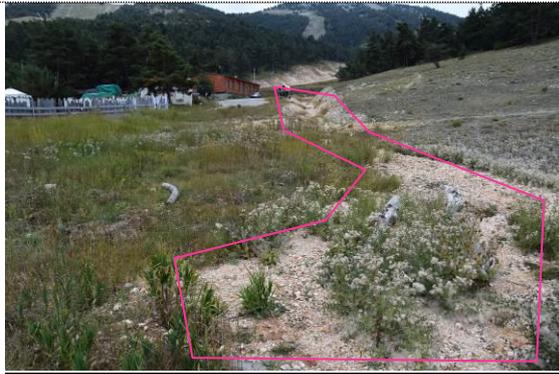
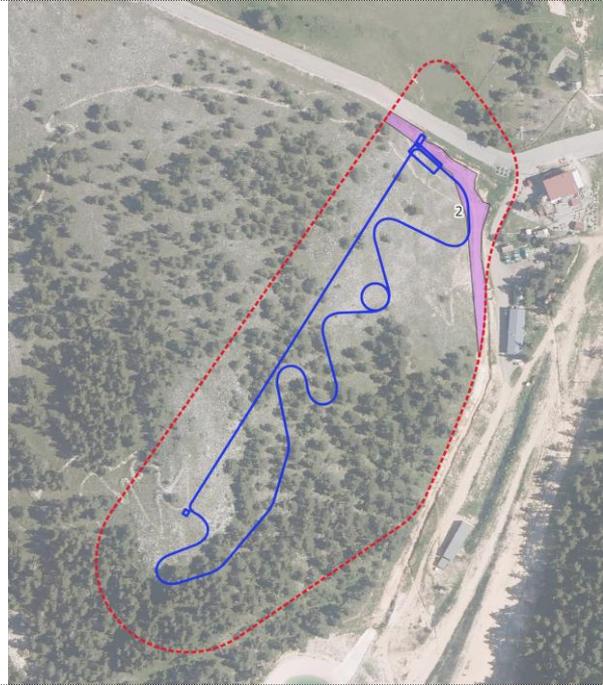
Cette zone se situe à l'aval d'un vallon et se compose d'une aire stagnante à caractère humide présentant un cortège floristique de plantes hygrophyles.



**2- Zone dégradée et vallon assec**

Descriptif :

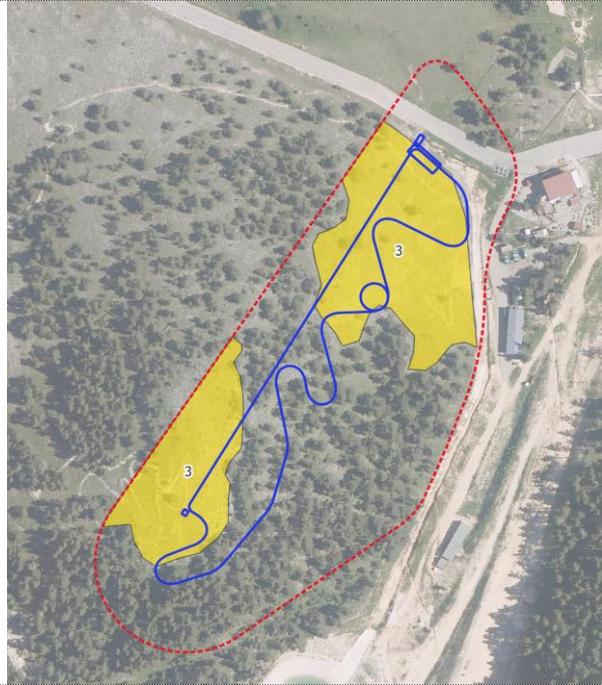
Cette zone correspond au vallon provenant de la retenue collinaire et constituant un exutoire naturel du bassin versant. Il a été creusé et constitue un habitat dégradé minéral dans essence floristique d'intérêt remarquable.



### 3- Pelouses sèches à Serpolet et Lavande

Descriptif :

Ces pelouses sèches présentent de nombreuses pierres et roches parfois affleurantes et forment des milieux ouverts se recolonisant sur la partie basse par des boisements de Pins.

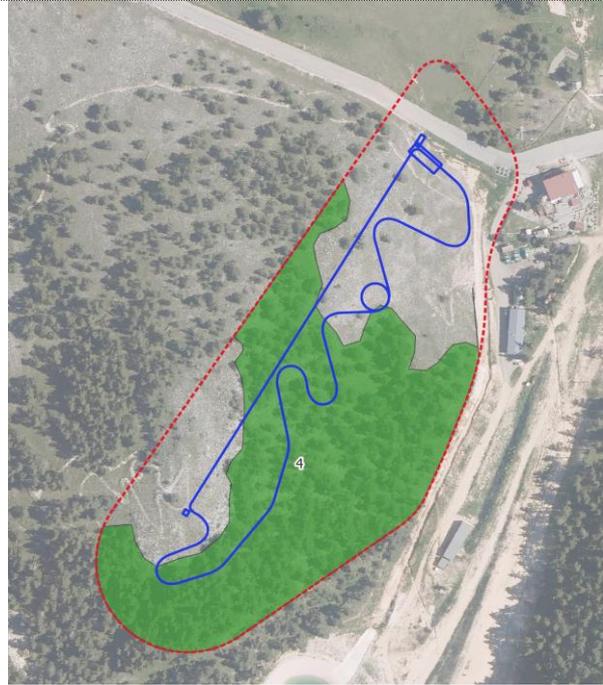


**4- Forêt de conifères assez dense**

Descriptif :

Cette forêt présente essentiellement des conifères avec quelques feuillus dont l'Alisier des Alpes et des buissons de Genévriers communs.

Des arbres morts et troncs se trouvent au cœur de la forêt et constitue des zones d'alimentation pour les oiseaux sont le Pic noir.



## PARTIE 4 : IMPACTS ET MESURES DE CONSERVATION DES ESPECES ET DES HABITATS NATURELS

Pour tout impact, une mesure sera proposée de manière à éviter, réduire voire compenser l'impact et éventuellement des mesures d'accompagnements seront mise en œuvre, l'objectif étant de ne pas avoir d'impact résiduel.

Abréviations :

**ME** Mesure d'évitement

**MR** Mesure de réduction

**MC** Mesure de compensation

**MA** Mesure d'accompagnement

Aucune **espèce floristique protégée** n'a été répertoriée lors des investigations de terrain sur le tracé de la piste de la luge => *Pas d'impact*

L'impact principal sur la faune est qu'un ensemble d'espèces faunistiques patrimoniaux peut être présent lors des travaux et être gênés par le bruit ou encore par l'enlèvement des habitats et cavités pouvant les abriter.

Les travaux peuvent induire un impact sur certains habitats (en particulier la zone boisée) lors des travaux d'aménagement => *Impact fort.*

**=> ME01 : Préservation des souches, des branches et des vieux troncs sur place :**

Dans le cas du défrichage sur le tracé de la piste ou d'enlèvement de branchages, il serait bon :

- **de conserver au mieux les souches en place**, évitant d'impacter cet habitat à xylophages :



*Exemple de troncs et de branches devant être conservés*

